

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le sixième (6<sup>e</sup>) jour d'avril 2020 à compter de 20:00 heures exceptionnellement à huis clos.

**Sont présents par visioconférence :**

Madame la conseillère :  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :  
Jean-Pierre Lebel  
Stanley Bélanger  
Anthony Hallé  
Pierre Bussières  
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

90-04-2020

**1. Ouverture de la session.**

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que monsieur le maire Normand Caron ouvre la session.

91-04-2020

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire Normand Caron en ajoutant les sujets suivants :

- 6.1 Motion de félicitations à monsieur Jérôme Gamache.  
 6.2 Appui à la MRC de L'Islet afin de contrôler l'accès à la région.

L'item "Autres sujet" demeure ouvert.

92-04-2020 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**4. ADMINISTRATION :**

**4.1 Comptes du mois.**

**a) Rapport mensuel.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de mars 2020.

**RAPPORT MENSUEL  
 ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de mars  
 2020  
 Pour la période du 01 janvier au 31 mars  
 2020**

	Budget 2020	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-2019	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-2020	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

**Revenus**

Taxes	-4 424 681	-4 424 681	-4 226 690	-4 536 797	112 116	102.53%
Paiement tenant lieu de taxes	-133 100	-133 100	0	0	-133 100	0.00%
Services rendus	-187 841	-187 841	-49 616	-30 115	-157 726	16.03%
Autres revenus	-135 200	-135 200	-29 142	-13 307	-121 893	9.84%
Transferts	-220 149	-220 149	-27 035	-54 784	-165 365	24.89%
<b>Total revenus</b>	<b>-5 100 971</b>	<b>-5 100 971</b>	<b>-4 332 483</b>	<b>-4 635 003</b>	<b>-465 968</b>	<b>90.87%</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Admin.gén.	903 256	903 256	237 136	254 315	648 941	28.16%
Sûreté du Qbc	319 956	319 956	0	0	319 956	0.00%
Pompiers	220 463	220 463	47 391	69 335	151 128	31.45%
Sécur.civ. Autres	31 795	31 795	8 688	11 058	20 737	34.78%
Voirie	402 500	402 500	51 637	64 780	337 720	16.09%
Enlèv.de la neige	355 510	355 510	139 248	131 254	224 256	36.92%
Eclairage rues	19 450	19 450	2 604	1 082	18 368	5.56%
Transport collec	3 465	3 465	3 871	1 733	1 733	50.00%
Usine filtration	240 921	240 921	83 291	116 060	124 861	48.17%
Réseau aqueduc	109 445	109 445	32 553	23 802	85 643	21.75%
Usine d'épuration	94 150	94 150	25 780	18 688	75 462	19.85%
Réseau d'égout	63 155	63 155	7 026	6 779	56 376	10.73%
Matières résid.	513 530	513 530	77 486	81 371	432 159	15.85%
Autres, hygiène	6 855	6 855	2 515	2 060	4 795	30.06%
Santé - bien-être	39 560	39 560	13 679	6 873	32 687	17.37%
Urbanisme	166 157	166 157	31 585	39 480	126 677	23.76%
Ind.et commerce	80 638	80 638	10 880	10 695	69 943	13.26%
Tourisme	42 150	42 150	5 168	5 736	36 414	13.61%

Rénov.urbaîne	0	0	2 238		0	0.00%
Embellissement	115 510	115 510	1 313	2 576	112 934	2.23%
Loisir	744 676	744 676	178 122	171 057	573 619	22.97%
Culture, centre c.	261 415	261 415	62 728	77 831	183 584	29.77%
Bibliothèque	31 302	31 302	18 089	19 644	11 658	62.76%
Patrimoine	10 900	10 900	10 638	11 032	-132	101.21%
Autres, culture	7 200	7 200	3 335	2 334	4 866	32.42%
Frais financ., int.	134 954	134 954	11 837	15 978	118 976	11.84%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 918 913</b>	<b>4 918 913</b>	<b>1 068 838</b>	<b>1 145 555</b>	<b>3 773 358</b>	<b>23.29%</b>
<b>Résultat</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>182 058</b>	<b>182 058</b>	<b>3 263 645</b>	<b>3 489 448</b>	<b>-3 307 390</b>	<b>1916.67%</b>
<b>Remb.capital</b>	<b>285 600</b>	<b>285 600</b>	<b>138 200</b>	<b>229 300</b>	<b>56 300</b>	<b>80.29%</b>
<b>Immobilisations</b>						<b>0.00%</b>
<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	
Surplus non aff.	-81 423	-81 423	0	-81 423	0	0.00%
Surplus acc.aff.	-42 119	-42 119	0	0	-42 119	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	100.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>-103 542</b>	<b>-103 542</b>	<b>20 000</b>	<b>-61 423</b>	<b>-42 119</b>	<b>59.32%</b>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 105 445</b>	<b>3 321 571</b>		

**RAPPORT MENSUEL  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de mars 2020  
Pour la période du 01 janvier au 31 mars 2020**

Budget 2020	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-2019	Recettes/ dépenses réelles au 31-03-2020	Disponible	%
-------------	---------------	---	---	------------	---

**Revenus d'investissement**

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	0	0	0	0	0	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

**Dépenses d'investissement**

Adm.générale			0			0.00%
Sécurité publique	21 000	21 000	20 007	23 691	-2 691	112.82%
Transport	70 000	70 000	5 522	14 050	55 950	20.07%
Hygiène du milieu	6 000	6 000	23 916	4 794	1 206	79.90%
Amén.urb zonage	95 000	95 000	1 576	0	95 000	0.00%
Loisir & culture			0			0.00%
	<b>192 000</b>	<b>192 000</b>	<b>51 021</b>	<b>42 535</b>	<b>149 465</b>	<b>22.15%</b>

**Conciliation à des fins budgétaires**

**Autres investissements**

Propriétés destinées à la vente	0	0	0	0	0	0
---------------------------------------	---	---	---	---	---	---

Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Financement

Financement à l.t. act. Investiss.			-2 952 800			0.00%
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 952 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>

#### Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0		0
Surplus non aff.	-126 000	-126 000	0	-126 000	0	100.00%
Surplus affecté	-25 000	-25 000	-10 000	-38 560	13 560	154.24%
Fonds de roul.	-41 000	-41 000	0	0	-41 000	0
	<b>-192 000</b>	<b>-192 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>-164 560</b>	<b>-27 440</b>	<b>85.71%</b>

#### Total sources

			<b>-2 962 800</b>			
<b>de financement</b>	<b>-192 000</b>	<b>-192 000</b>		<b>-164 560</b>	<b>-27 440</b>	<b>85.71%</b>

#### Surplus (déficit)

<b>de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 911 779</b>	<b>122 025</b>		
----------------------	----------	----------	------------------	----------------	--	--

93-04-2020

#### b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de mars 2020 au fonds d'administration pour un montant de 441 994,09 \$:

#### DÉPENSES DE MARS 2020 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
<b>SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION</b>		
Salaires	16-02-2020 au 29-02-2020	28 423.97 \$
	01-03-2020 au 14-03-2020	24 253.08 \$
	15-03-2020 au 28-03-2020	20 857.21 \$
Gouv. Québec	Remises de février 2020	27 354.12 \$
Caron, Dominique	Utilisation cell, hiver 2019-20	50.00 \$
Cloutier, Jean-Philippe	Remb. Dép. et dépl. février 2020	90.72 \$
	Remb. dépenses mars 2020	45.00 \$
Gaumond, Alexandre	Remb. dép. et dépl. pour formation	152.11 \$
Lord, Stéphen	Remb. dépenses mars 2020	69.51 \$
Pellerin, Vincent	Utilisation cellulaire, hiver 2019-20	50.00 \$
Picard, Martin	Remb. dép. et dépl. février 2020	252.84 \$
Pilote, Nicolas	Remb. dépenses et dépl.	137.34 \$
Rioux, Guillaume	Utilisation cellulaire, hiver 2019-20	50.00 \$
Robichaud, Denis	Utilisation cellulaire, hiver 2019-20	50.00 \$

Robichaud, Pier-Jules	Remb. dép. et dépl. pour formation	94.63 \$
Robichaud, Sylvain	Utilisation cellulaire, hiver 2019-20	50.00 \$
Tremblay, Claude	Utilisation cellulaire, hiver 2019-20	50.00 \$

**102 030.53 \$**

### CONTRATS

Agat Laboratoires ltd	Analyses d'eau	388.62 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, fév. 2020	7 609.91 \$
	Opér.équip.eaux usées, fév. 2020	2 536.63 \$
	Suivi des neiges usées, fév. 2020	105.39 \$
Asisto inc.	Étude points prélèv. eau surface-vers. final	3 150.32 \$
ASP Experts Conseils	Étude de sécu. pour barrage St-Aubert	24 978.33 \$
Canadien national	Passages à niveau, février 2020	949.00 \$
Chouinard, Clermont	Poubelle et recyclage, 1/5	72.80 \$
Dubé Marianne	Conc Vigie du 16-02 /29-02-2020	384.62 \$
Dubé Marianne	Conc.Vigie du 15-03 au -03-2020	384.62 \$
Joseph Music	Projet Victoire musique, Axe 1, 1/2	1 724.63 \$
Lacombe, Daniel	Interv. musicales du 02-03-2020	250.00 \$
Min.des finances	Frais annuels 2020, ascenseur	88.59 \$
Novicom Technologies inc.	Accès réseau cellulaire mars 2020	241.04 \$
Pelletier Benoit	Ent. pistes de ski de fond, 3/3	1 333.34 \$
Purolator inc.	Frais transp.d'eau potable et usées	43.66 \$
	Transport garage	275.63 \$
	Transport service incendie	241.12 \$
Régie L'Islet Montmagny	Gest. CTL, transp vid. janv. 2020	5 659.22 \$
	Gest. CTL, transp. vid. fév. 2020	5 551.51 \$
Régie gestion mat. rés.	Enfouissement et redev., fév. 2020	8 175.44 \$
Rousseau, François	Conciergerie édifice mun. février 2020	3 046.84 \$
	Conciergerie 20 ch. du Roy, fév. 2020	183.96 \$
Service San. A. Deschênes	Contrat récupération, mars 2020	6 905.87 \$
	Contrat ordures, mars 2020	6 208.42 \$
Steave Desjardins	Déneigement CM février 2020	431.16 \$
Tetra Tech QI inc.	Addenda au plan d'intervention	612.82 \$

**81 533.49 \$**

### SUBVENTIONS - DONS

Amph. L'Islet-Nord inc.	Aide financière 2020	25 939.51 \$
Ass. des Chouinard d'Amér	Commandite 40e anniversaire	200.00 \$
Club de golf Trois-Saumons	Aide financière mun. 2020	6 000.00 \$
COFEC	Aide financière mars 2/3	7 525.00 \$
Comm. Tour. Port-Joli	Aide finan. exploit. estival théâtre et restaur.	3 000.00 \$
Corp. Ph-Aubert de Gaspé	Aide financière municipale 2020	11 031.96 \$
Entraide Pascal Taché inc.	Souper-bénéfice du 25 avril 2020	100.00 \$
Espace KO	Aide financière municipale 2020	1 500.00 \$
Fabrique de St-J-P-J	Déneigement stat. C.M. 2019-2020, 2/2	1 756.93 \$
Maison des métiers d'art	Bourse pour finissant	1 000.00 \$
Office rég. d'Hab. de L'Islet	Participation mun., ¼	6 187.25 \$
Parc Nautique St-J-P-J	Aide financière mun. 2020, 2/2	7 500.00 \$
	Aide financière municipale 2020	6 815.61 \$

**78 556.26 \$**

### COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Ass. des trav. pub. d'Amérique	Cotisation annuelle 2020	298.94 \$
CNESST	Ajust. fin d'année 2019 et frais dossier	603.41 \$
MRC de L'Islet	Quotes-parts 1/3	129 521.00 \$
Receveur gén.du canada	Licences radios	694.94 \$
Régie de l'Anse-à-Gilles	Quote-part 1/3	6 989.15 \$

**138 107.44 \$**

**FORMATION -  
CONGRÈS**

**0.00 \$**

**HYDRO-QUÉBEC**

Éclairage des rues	843.54 \$
Vigie facture du 24-02-2020	2 197.61 \$
Vigie facture du 24-03-2020	1 891.94 \$
Épuration des eaux, rue Caron	1 238.66 \$
Épuration des eaux, étangs	4 556.22 \$
Épuration des eaux, 130 de Gaspé Ouest	2 639.42 \$
Garage	1 008.12 \$
438, route de l'Église	57.50 \$
Maison communautaire Joly	1 251.35 \$
Station 401 Gaspé Ouest	141.45 \$
Domaine	144.15 \$
Poste Faubourg	87.44 \$
Kiosque 20 de Gaspé Ouest	293.09 \$
20 chemin du Roy Est	361.32 \$
Quai	129.92 \$
Poste ministère des Transports	108.42 \$
Enseigne 921 Gaspé Ouest	11.41 \$
Enseigne 900 2e Rang Ouest	28.80 \$
Enseigne 801 Gaspé Est	14.40 \$
Salle Gérard-Ouellet	472.96 \$
Usine	3 777.59 \$
Centre municipal	1 155.82 \$
32, rue Henri-Gamache	23.78 \$
Purge 495 du Moulin	58.66 \$

**22 493.57 \$**

**TÉLÉPHONE**

Groupe NÉGOTEL	Téléphone 22-03 au 21-04-2020	587.57 \$
Télus Québec	Wifi facture 28-03-2020, cpt 5086180384	569.13 \$
	Wifi garage, usine du 28-03, cpt 5078015493	166.61 \$
Télus mobilité	Cellulaire garage du 14-03-2020	32.38 \$
Télus Québec	Salle G-O, facture du 25-03-2020	151.35 \$

**1 507.04 \$**

**AUTRES**

Ateliers Mon Choix	Destruction de documents 2019	464.50 \$
Centre socioculturel G-O	Film relâche 2, 4 et 6 mars 2020	1 440.57 \$
La Plume d'Oie Édition	Livre Nos érablières d'hier à aujourd'hui	100.00 \$
Coop Saute-Mouton	Entrées relâche 6 et 7 mars 2020	156.00 \$
Journal l'Attisée	Publicité mars 2020	1 089.39 \$
Pages Jaunes	Publicité mars 2020	143.74 \$
Quadiant	Achat de timbres	2 299.50 \$
Société ass. auto du Qc	Immatriculation des véhicules	12 037.26 \$
	Vignettes de conformité	34.80 \$

**17 765.76 \$**

**441 994.09 \$**

## Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

94-04-2020

### c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 119 022,98 \$ :

#### **COMPTES DU MOIS DE MARS 2020 POUR APPROBATION**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL</b>		
		<u>0.00 \$</u>

#### **ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

6 Tem Ti inc.	Support poste Martine et activ. office	77.61 \$
Alar.Clément Pelletier	Appel de service, Vigie	80.48 \$
Auth. pose-café inc.	Achat café et thé	280.77 \$
Bureautique Côte-Sud	Photocopies 01-02 au/01-03-2020	483.65 \$
	Fournitures de bureau	45.68 \$
Cent. serv. partagés Qc	Panneaux thématiques agriculture	1 006.17 \$
Cytech Corbin	Actuateurs	1 133.57 \$
	Appel de serv. C. munic. - frigoriste	105.51 \$
Jacques Caron inc.	Articles d'hygiène et nettoyage	121.43 \$
Jalbertech inc.	Achat lumières de rue et têtes Gaspé Ouest	8 761.09 \$
Journal L'Oie Blanche	Publicité « Encourager marchands locaux »	247.20 \$
Mun. de L'Islet	Quote-part eau potable/eaux usées 2019	4 716.27 \$
MRC de L'Islet	Service rég. Inspecteur février 2020	1 498.75 \$
PG Solutions inc.	Installation un poste	91.98 \$
Pièc.et acc. St-Jean inc.	Planches pin, sup. tablette, levier toilette	61.35 \$
Ray. Chab. Grant Thornton	Facture intérimaire audit 2019	9 198.00 \$
Réseau des biblios	Gest. accès inform. et support log. 2020	1 223.51 \$
Stanley Sécurité	Contr.Surveillance 22-02-20 au 21-02-21	365.20 \$
		<u>29 498.22 \$</u>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Jacques Caron inc.	Déodorant 20, chemin du Roy Est	6.79 \$
Pièc. et acc. St-Jean	Scellant	9.30 \$
Plomberie Martin Pelletier	Installation chauffe-eau 20 chemin du Roy Est	681.75 \$
Terminix Canada	Inspect. parasite du 01-03-20/28-02-21	344.93 \$
		<u>1 042.77 \$</u>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

École de danse		
Chantal Caron	Yoga 5 et 6 mars 2020 relâche	263.92 \$
Le Vivoir	Activité relâche 2020	431.16 \$

JSV Photographe	9 photos pour calendrier 2020	721.71 \$
Pièc. et acc. St-Jean inc.	Fondant à glace	35.12 \$

**1 451.91 \$**

### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

A1 Hydraulique	Boyaux et ferrures	123.05 \$
	Cylindre	377.25 \$
Air Liquide	Oxygène	39.43 \$
	Rideau pare-étincelles	365.62 \$
	Électrode et fil	287.86 \$
	Crédit	-84.75 \$
Art Massif	Madrier pour bord de boîte	183.10 \$
Avantis	2 Bacs roulants vert	184.53 \$
	Vadrouille, seau, vaporisateur, réduct. ABS	78.65 \$
	Membrane, lame couvercle et roulette	68.93 \$
	Penture piano, pinceau et manchon	30.12 \$
	Alcool, peinture, rouleau, pinceau	323.15 \$
	Gratte à toiture télescopique	54.59 \$
Brandt Tractor	Pièces de conduite	1 363.10 \$
Buand. Rivière-du-Loup	Nettoyage de salopettes	24.15 \$
CDTEC Calibration	Étalonnage/certif. détect. espace clos	385.17 \$
Compt. Lecomte Ltée	Compteurs d'eau et adapteurs	9 229.97 \$
Cytech Corbin	Appel de service pour génératrice	151.77 \$
Entr. Desj. & Fontaine Itée	Cylindre pour attache-rapide	1 068.35 \$
Exc. R. Cho.& Fils inc.	Loc. pelle pour nettoyage des fossés	1 293.47 \$
Fortin & Fournier	2 transports pour tracteur	298.94 \$
Griffunrie	Articles de bureau	60.97 \$
Groupe Voyer inc.	Réusinage valve de réduction	2 299.22 \$
Jacques caron inc.	Articles d'hygiène et chiffon	83.50 \$
Jalbertech inc.	Réparation lumières de rue	118.24 \$
	Vérification bruit bureau municipal	91.98 \$
	Brancher 4 fluorescents et ballast	339.99 \$
	Mise en marche génératrice usine	114.98 \$
	Modif. install. groupe électrogène usine	10 069.74 \$
	Bouchons et main d'œuvre pour assurance	95.17 \$
	Travaux garage	1 323.48 \$
Journal L'Oie Blanche	Publicité	293.19 \$
Laurendeau, Fernand	Affiche, numéro civique, lettrage	98.00 \$
Les Huiles Desroches	Mazout MCJ	885.12 \$
	Mazout	622.74 \$
	Diésel	11 106.52 \$
	Essence super	1 917.83 \$
M. Gamache & Frères inc.	Locations bulldozer	2 127.04 \$
	Achat de sable	7 184.81 \$
	Location machinerie canal pour champs	2 322.50 \$
Pièce d'autos GGM	Filtres à air, lave-glace, solénoïde	598.79 \$
	Huile vrac, filtre à l'huile, couvert à essieux	1 510.58 \$
Pièc. et acc. St-Jean inc.	Vis, rivets, bloc d'alimentation, cimaise	119.84 \$
	Dégraisseur, pelle, porte-clés, clé	105.45 \$
	Nettoyant, chiffons, guide d'application	33.39 \$
	Contre-plaqué, plaque de renfort, vis à bois	64.27 \$
Pneus F.M. inc.	Réparation pneu niveleuse	85.54 \$
Port-Joli Pièces autos	Douille, filtre à huile, attache, ampoules	94.98 \$
	Antigel, vérin et attelage	110.87 \$
	Raccord, collier et transe hydraulique	300.25 \$
	Lumières, boîte de fusibles	22.36 \$
	Huile et pièces à freins	636.01 \$



	Raccords, lave-vitre	97.62 \$
	Ensemble levier à tête courbée	27.54 \$
Pro Artic inc.	Réparation VTT	1 672.66 \$
Roger Gauvin inc.	Bottes caoutchouc	164.36 \$
REM	Démarrateur génératrice	333.43 \$
	Roulements	111.57 \$
Sable Marco	Sel à glace en vrac	4 604.33 \$
Serv. Rout. Éric Robichaud	Pièces et dépannages	934.48 \$
	Pièces de frein hydraulique	477.66 \$
	Vérifier fuite pneu	90.35 \$
	Pièces et ajustement freins	
	Kenworth 2010	578.98 \$
Société en comm. Strongco	Huile à transmission	408.08 \$
Soud. G. & M. St-Pierre	Soudure stanless, fer garage	317.28 \$
	Écrous, vis, fil nylon	45.00 \$
	Fer, écrous, boulons	120.63 \$
Spéc. Ressorts inc.	Changer ressort	792.40 \$
Surplus général Tardif	Petits outils divers garage	1 532.93 \$
Transdiff Peterbilt Qc	Pièces silencieux	549.58 \$
Transport Guy Hamel	Lame au carbure	501.29 \$

**74 043.97 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Avantis	Peinture	45.98 \$
CDTEC Calibration inc.	Étalon.et cert. détecteurs espace clos	137.97 \$
CSE Incendie et sécur. inc.	2 parties faciales	2 499.10 \$
Griffunrie	Assainissant, cartouches d'encre	147.72 \$
	Articles de bureau	8.04 \$
Gr. Système Forêt	Caméra Garmin Montana	716.06 \$
Levitt Sécurité	Réparation appareil respiratoire	174.20 \$
Municipalité de Saint-Aubert	Assistance incendie 28-02-2020	710.61 \$
MRC de L'Islet	Formation gestion crise	190.00 \$
Pièc. et acc. St-Jean inc.	Antigel, store	42.09 \$
	Ensemble à peindre, peinture et manchon	75.84 \$
Port Joli Pièces autos	Gant, guenilles	51.56 \$
	Respirateur, ensemble de clé Allen	155.06 \$
	Jeu de 8 pinces et clé à molette	51.68 \$
	Boîtes de rangement	31.04 \$
Rousseau Métal inc.	Armoire pour caserne	2 714.22 \$
Thibault & Associés	Rép. robinet de valve téléguidée	344.93 \$

**8 096.10 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Automatisation JRT inc.	Ajust. des outputs poste Rousseau	764.58 \$
CWA Mécan. de procédé	Inst. d'une flotte poste Rousseau	596.61 \$
Javel Bois-Francis	Hypochlorite	971.89 \$
Messer Canada inc.	Location réservoir oxygène	419.66 \$
	Oxygène	1 620.76 \$
Port-Joli pièces autos	Poignées et panier rangement	43.08 \$

**4 416.58 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Magazine Vivre	Magazine	74.72 \$
Nature Sauvage	Renouvellement d'abonnement	29.84 \$

Libr. Livres en tête inc. Achats de livres 368.87 \$

473.43 \$

**TOTAL DES ACHATS:** 119 022.98 \$

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

**4.2 Demandes adressées au conseil.**

95-04-2020

**Demande de la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli.**

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli et la municipalité sont liés par un bail de location du lot 3 873 823 P (Place de l'Église) au montant de 1 \$ par année jusqu'en 2049;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli désire que soit renégocier ce bail pour un montant de 20 000 \$ annuellement, le tout indexé au coût de la vie, et payable le premier janvier de chaque année;

ATTENDU QUE ce nouveau montant annuel servira à financer les dépenses de la Fabrique qui s'autofinance pour l'instant en faisant des efforts sans précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est bien consciente de tous les efforts déployés par la Fabrique mais désire que soit respecté le bail d'occupation signé en 1949;

ATTENDU QUE le montant demandé n'a pas été budgété pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité ne souhaite pas renégocier le bail d'occupation signé en 1949 et que par conséquent, elle entend verser le montant de 1 \$ par année jusqu'en 2049.

**4.3 Correspondance.**

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

MRC de L'Islet Session régulière du 10 février 2020.

Autres

Municipalité de L'Islet Résolution no : 054-03-2020,  
horaire de faction des  
ambulanciers.

Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies

Résolution no : 2020-03-40,  
horaire de faction des  
ambulanciers.

Revue Vie Lien

Publication.

96-04-2020     **4.4     Contrat d'entretien des pelouses pour 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                    M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'entretien de la pelouse au parc des Trois-Bérets (secteur nord), parc Chanoine-Fleury et au quai à monsieur Rosaire Pelletier pour la somme de 3 200 \$.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

97-04-2020     **4.5     Modification du panneau électrique au Centre Rousseau.**

ATTENDU QUE le Centre Rousseau constitue l'un des deux (2) centres de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QUE le panneau électrique principal du Centre Rousseau doit être modifié de façon à pouvoir brancher la génératrice d'urgence acquise avec l'aide financière du ministère de la Sécurité publique reçue à l'automne 2019;

ATTENDU QUE les modifications effectuées visent principalement à permettre l'installation de la nouvelle génératrice pour alimenter principalement la salle communautaire;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été adressées aux entrepreneurs électriciens suivants :

Jalbertech	8 400,00 \$ plus taxes
Cytech Corbin	10 725,85 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR :                    Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater l'entrepreneur électricien Jalbertech pour la modification du panneau électrique principal du Centre Rousseau pour un montant de 8 400,00 \$ plus taxes. Les travaux seront effectués en mai prochain.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.6 **Adoption du règlement 791-20 décrétant l'achat d'un camion de déneigement ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 329 136 \$ remboursable sur une période de quinze (15) ans.**

**RÈGLEMENT 791-20**

ATTENDU QUE selon une évaluation du directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le coût d'un camion neuf avec équipement de déneigement est de 329 136 \$ incluant les taxes nettes et les frais de financement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT AINSI QU'UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 329 136 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE (15) ANS.**

1. **OBJET**

Le conseil est autorisé à faire l'achat d'un camion avec équipements de déneigement pour un **montant total de 329 136 \$** montant incluant les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert à l'évaluation de Monsieur André Hudon, directeur des travaux publics, en date du 21 février 2020 présentée sous l'annexe "A", lequel fait partie intégrante des présentes.

2. **DÉPENSES AUTORISÉES**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **329 136 \$** pour les fins du présent règlement, cette somme incluant l'achat du camion et des équipements de déneigement mentionné à l'article 1, les taxes nettes et les frais de financement.

3. **EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 329 136 \$ sur une période de **quinze (15) ans**.

4. **IMPOSITION**

Pour pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans la municipalité **une compensation de 10 \$** pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire

de la municipalité **une taxe spéciale à un taux suffisant** d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## 5. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

## 6. APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

## 7. SIGNATURE

Le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

## 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### 99-04-2020 4.7 Achat d'un camion de déneigement.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire acquérir un nouveau camion de déneigement afin de remplacer celui datant de 1986;

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 86-03-2020 une demande d'appel d'offres public a été formulée tel que requis à l'article 935 du Code municipal sur le site SE@O ainsi que dans un journal hebdomadaire de la région;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes le 27 mars dernier :

Centre Routier (1994) Inc.	332 419,46 \$ (modèle 2020)
Camions Freightliner Québec Inc.	343 499,31 \$ (modèle 2021)

ATTENDU QUE les deux (2) soumissionnaires ne peuvent garantir le prêt d'un camion de remplacement pendant une période de 24 mois advenant un bris majeur, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli retire donc l'exigence 6.9 au devis général;

ATTENDU QUE la soumission conforme **au devis camion** exigé la plus basse est celle de **Camions Freightliner Québec Inc**;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter auprès de **Camions Freightliner Québec Inc.** un camion de déneigement neuf 2021 de marque Western Star modèle 4700SF pour un montant total de **343 499,31 \$** incluant les taxes, tous les frais et la livraison.

Cet achat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 791-20 des personnes habiles à voter ainsi que par le ministère des Affaires municipales.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

100-04-2020 4.8 **Adjudication du contrat pour le réaménagement de l'intersection des routes 132 et 204.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire procéder au réaménagement de l'intersection des routes 132 et 204 dans le but d'améliorer la sécurité et la mobilité dans ce secteur;

ATTENDU QUE cette volonté s'inscrit dans l'entente de collaboration # 201993 avec le ministère des Transports signée le 28 octobre 2019 par le ministre François Bonnardel;

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 83-03-2020 une demande d'appel d'offres public a été formulée tel que requis à l'article 935 du Code municipal sur le site SE@O ainsi que dans un journal hebdomadaire de la région;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes le 27 mars dernier :

Michel Gamache et frères	221 092,47 \$
Les entreprises Gilbert Cloutier	321 355,13 \$
Les entreprises JR Morin inc.	214 342,14 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme dépasse de 16 % l'estimé déposé par la firme CHG groupe conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater Les entreprises JR Morin inc. pour un montant total de 214 342,14 \$ incluant les taxes afin d'effectuer un réaménagement de l'intersection des routes 132 et 204 une fois l'approbation obtenue auprès du ministre des Transports.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

101-04-2020 **4.9 Engagement d'une hortultrice.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Priscille Gagnon pour la saison estivale 2020 selon l'horaire et les conditions établis.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

102-04-2020 **4.10 Engagement d'un assistant-jardinier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Carl Bouchard comme assistant-jardinier pour la saison estivale 2020 selon l'horaire et les conditions établis.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

103-04-2020 **4.11 Cession des lots 6 274 642, 6 274 643 et 6 274 644.**

ATTENDU QUE La Coopérative d'habitation « l'Accueil » de Saint-Jean-Port-Joli désire céder à monsieur Denis Robichaud et à madame Hélène Morency deux parcelles de fonds de terre;

ATTENDU QUE ces parcelles avaient été acquises par la Coopérative par l'intermédiaire d'une cession de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité avait elle-même acquis ces parcelles de monsieur Denis Robichaud et de madame Hélène Morency;

ATTENDU QUE la municipalité avait convenu de rétrocéder auxdits Denis Robichaud et Hélène Morency lesdites parcelles si l'utilisation projetée ne pouvait être atteinte, ce qu'elle a omis de faire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité intervienne à l'acte de cession à être signé par la Coopérative et monsieur Denis Robichaud et madame Hélène Morency afin d'y accepter d'assumer le partage des coûts avec la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet dudit acte ainsi que les taxes (TPS et TVQ) applicables.

Que monsieur le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli tous les documents et contrats correspondants.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

104-04-2020    **4.12 Modification des taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes de taxes et les droits de mutation pour 2020.**

ATTENDU QUE le règlement 790-20 fixant les taux de taxes pour l'année 2020 prévoit à l'article 24 que le taux d'intérêt est fixé à 10 % et celui de la pénalité sur les taxes à 0,5 % par mois avec un maximum de 5 % par année sur tous les comptes passés dus;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend modifier son règlement de taxation 790-20 afin d'abroger l'article 24 fixant le taux d'intérêt ainsi que la pénalité sur tous les comptes passés dus;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en annulant le taux d'intérêt et la pénalité sur les taxes municipales ainsi que les droits de mutation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                    M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le **taux d'intérêt** sur les taxes municipales exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 0 % par an et ce:

-jusqu'au 30 juin 2020 (pour le 1<sup>er</sup> versement dû le 31 mars 2020).  
-jusqu'au 31 août 2020 (pour le 2<sup>e</sup> versement dû le 30 juin 2020).

QUE la **pénalité** sur les taxes municipales exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 0 % par an et ce:

-jusqu'au 30 juin 2020 (pour le 1<sup>er</sup> versement dû le 31 mars 2020).  
-jusqu'au 31 août 2020 (pour le 2<sup>e</sup> versement dû le 30 juin 2020).

Que pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> versements, le conseil municipal étudiera la possibilité de prolonger cette mesure et de statuer sur ses modalités, si nécessaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que le taux d'intérêt sur les **droits de mutation** exigibles pour l'année courante soit de 0 % par an et ce, pour une durée de 90 jours au lieu de 30 jours.

105-04-2020    **4.13 Achat d'un analyseur de monochloramines.**

ATTENDU QUE l'analyseur de monochloramines en place est défectueux et que les lectures du résiduel de monochloramines ne sont plus fiables;

ATTENDU QUE cette situation amène les opérateurs de l'usine à doser l'eau produite avec du chlore;



ATTENDU QUE le dosage de chlore est permis seulement en urgence étant donné que la formation des THM seraient trop élevés en raison de la longueur du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'il est essentiel de répondre aux exigences du MELCC;

ATTENDU QUE la municipalité a requis de la compagnie **HACH** la production d'une offre de service pour **l'achat et l'installation** de cet appareil;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue le 19 mars 2020 prévoit un montant de **35 480,06 \$** plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la compagnie HACH est la seule à offrir ce service;

ATTENDU QUE la production d'eau potable est une priorité et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **HACH**, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de service de la compagnie HACH pour l'achat et l'installation d'un analyseur de monochloramines pour un montant total de **35 480,06 \$ plus les taxes applicables**.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

106-04-2020 **4.14 Appel d'offres pour l'asphaltage.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire aller en appel d'offres sur invitation écrite pour l'asphaltage d'une partie du chemin du Moulin Nord et de la rue des Sociétaires.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que la demande de soumissions inclura la clause d'indexation pour l'ajustement du prix du bitume tel que recommandé par l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

## **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

107-04-2020    **4.15 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 790-20 relatif aux taux de taxes 2020.**

Monsieur Richard Bernier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 790-20 relatif aux taux de taxes 2020 visant à abroger l'article 24 portant sur le taux d'intérêt et de pénalités.

108-04-2020    **4.16 Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement 790-20 relatifs aux taux de taxes 2020.**

Étant donné les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en annulant le taux d'intérêt et la pénalité sur les taxes municipales.

Le projet de règlement suivant est présenté et déposé par monsieur Richard Bernier :

L'article 24 du règlement 790-20 sera donc abrogé.

## **5. VIE COMMUNAUTAIRE:**

109-04-2020    **5.1 Engagement de personnel au Domaine de Gaspé.**

Madame Lyne Jacques se retire de cette discussion.

IL EST PROPOSÉ PAR :                    M. Pierre Bussières  
APPUYÉ PAR :                                M. Richard Bernier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre d'employés (ées) au camp d'été **conditionnellement à la tenue des activités** au Domaine de Gaspé et selon les directives de la direction de la santé publique:

### **Assistants:**

Arthur Guay Simoneau  
Athanaël Couillard  
Noah Plourde  
Mathis Caron  
Guillaume Morneau  
Léa Chouinard

### **Sauveteur:**

Koraly Dumas

### **Assistante sauveteur:**

Marie-Jeanne Giasson

### **Animatrices spécialisées:**

Kimmy Dumas  
Anabel Boudreau

### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

#### 110-04-2020 **5.2 Tarifs du camp d'été 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs d'inscriptions pour le camp d'été selon la grille suivante :

	<b>Résidents</b>	
	<b>Semaine</b>	<b>Été</b>
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant</b>	50 \$	300 \$
<b>3<sup>e</sup> enfant et +</b>	40 \$	275 \$
Le service de garde ou le transport en autobus est inclus dans ces tarifs.		

	<b>Non-résidents</b>	
	<b>Semaine</b>	<b>Été</b>
<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant</b>	80 \$	500 \$
<b>3<sup>e</sup> enfant et +</b>		
Le service de garde ou le transport en autobus est inclus dans ces tarifs.		

#### 111-04-2020 **5.3 Tarifs pour le baseball mineur.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs pour le baseball mineur selon la grille suivante :

	Avec sortie aux Capitales de Québec	Saison régulière
Baseball mineur	60 \$	45\$
Accompagnateur	25 \$	

#### 112-04-2020 **5.4 Tarifs pour le tennis.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT À 5 CONTRE 1

de fixer les tarifs pour le tennis selon la grille suivante :

	<b>Résidents</b>			Cours jeune 75\$ Cours adulte 90 \$
	<b>Jeune</b>	<b>Adulte</b>	<b>Familial</b>	
<b>Saison</b>	20 \$	50 \$	60 \$	
<b>Mi- saison</b>	10 \$	25 \$	30 \$	

	Non-résidents			Cours jeune 85 \$
	Jeune	Adulte	Familial	
<b>Saison</b>	30 \$	60 \$	70 \$	Cours adulte 100 \$
<b>Mi-saison</b>	15 \$	40 \$	50 \$	

## 6. AUTRES:

### 113-04-2020 6.1 Motion de félicitations à monsieur Jérôme Gamache.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime monsieur Jérôme Gamache pour son acte de bravoure du 16 janvier 2018 reconnu par l'Assemblée Nationale du Québec, le 9 mars dernier à l'occasion d'une cérémonie d'Hommage au Civisme organisée par le gouvernement.

### 114-04-2020 6.2 Appui à la MRC de L'Islet afin de contrôler l'accès à la région.

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet demande à la direction de la Santé publique de restreindre l'accès à son territoire aux déplacements jugés non essentiels;

ATTENDU QUE pour l'instant, notre région ne compte aucun cas confirmé de COVID-19;

ATTENDU QU'il est maintenant souhaitable de contraindre l'accès à notre MRC le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières  
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT À 4 CONTRE 2

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli appui la démarche de la MRC de L'Islet quant à la demande faite à la direction de la Santé publique visant à restreindre l'accès à son territoire et ce, le plus rapidement possible.

## 7. Période de questions.

La séance se tenant à huis clos, les gens ont été invité à écrire leurs questions en lien avec l'ordre du jour. Aucune question n'a été adressée au conseil par courriel.

### 115-04-2020 8. Clôture et levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 21:09 heures.

\_\_\_\_\_  
 Normand Caron, maire

\_\_\_\_\_  
 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## ANNEXE

### Sujets abordés lors de la période de questions :

- Aucun.